



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 décembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 52

Votants : 70 (dont 18 procurations)

N°44

OBJET :

MOBILITES
DURABLES

CONCESSION DE
SERVICE PUBLIC

TRANSPORT
URBAIN MOBILITE

AVENANT N° 13 AU
CONTRAT

FLOTTE VIVELO

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **15 DEC. 2021**

Publiée ou notifiée

le : **15 DEC. 2021**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), sur l'intégralité de son ressort territorial,

Vu le contrat de concession de service public signé entre Vichy Communauté et Transdev Vichy conformément à la délibération du 20 décembre 2017, pour la période septembre 2018/ août 2026, et notamment son article 11.4.1,

Considérant que le périmètre d'intervention du délégataire couvre l'exploitation du réseau d'autobus et du service vivelo,

Considérant la nécessité d'étoffer l'actuelle flotte VIVELO en intégrant 10 VVT à assistance électrique et 30 autres vélos traditionnels,

Considérant que la présente délibération a pour objectif d'officialiser cette intégration et de faire supporter les coûts induits (15 390 € jusqu'à la fin du contrat, soit 2 756 €/an) à l'autorité délégante Vichy Communauté conformément au projet d'avenant joint à la présente,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'autoriser M. le Président ou le Vice-Président délégué à signer avec le délégataire Transdev Vichy l'avenant n° 13 à intervenir au contrat de concession de service public qui emporte modification de l'annexe contractuelle n°8 conformément au projet d'avenant annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces dispositions,
- charge M. le Président et le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 2 décembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA Signé électroniquement par
Frédéric AGUILERA



A Vichy, le
09/12/2021



VICHYCOMMUNAUTÉ

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
TRANSPORTS URBAINS
CONTRAT EN DATE DU 20 DECEMBRE 2017**

AVENANT N° 13

A. Contractants

Autorité délégante :

VICHY COMMUNAUTE- Communauté d'Agglomération
9, place Charles de Gaulle – CS92956
03209 VICHY Cedex

Représentée par Elisabeth BARGE, Conseillère Déléguée à la Commande Publique
Habilitée à l'effet des présentes par arrêté n° 2020-45 du 23 juillet 2020

Délégataire :

TRANSDEV VICHY
Boulevard Alsace Lorraine – 03300 CUSSET

Représenté par Monsieur Ludovic JOURDAIN, Président,

B. Avenant

Article 1: Objet

Cet avenant a pour objet d'officialiser l'entrée dans la flotte VIVELO et 40 nouvelles bicyclettes (10 VVT à assistance électrique neufs et 30 vélos traditionnels reconditionnés prêts à l'exploitation).

Article 2 : Impact financier

Le présent avenant implique une augmentation des charges à courir jusqu'à la fin du contrat de 20 350 € HT (17 500 € HT pour l'achat des 10 VVT AE neufs et 2 850 € HT pour le reconditionnement des 40 vélos d'occasion).

Le présent avenant intègre également une augmentation de l'objectif de recette commerciale sur la même durée de 4 960 €.

L'annexe 8 du contrat, jointe au présent avenant, dédiée au Compte Prévisionnel d'Exploitation (CEP) sera modifiée en conséquence.

Article 3 : Facturation

La facturation du présent avenant débutera dès le paiement de l'acompte n°2 de l'exercice 4 du contrat. La régularisation du paiement de l'acompte n°1 de l'exercice 4 (sept/nov 2021) se fera lors du paiement de la facture de solde de l'exercice 4 (sept 2022).

Article 4 : Autres conditions

L'ensemble des clauses du contrat initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne dérogent pas au présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

C – Signatures des parties

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour le Délégué :

Pour l'Autorité Déléguée :

TRANSDEV_42b08692b2b53946e4d7b4adeb2a229f406069ea4bfa3b0d5b512e1802dbe7dae598f893e7bbd568e3495f0422b178db64242873b4b79834bbd36c5734164_20200928110740



SARL
CUSSET DECAPAGE
23 - 27 rue des Boulares

03300 CUSSET
Tél. : 0470982353 – E-mail : cusset.decapage@wanadoo.fr
SIRET : 80765661600016 – TVA infra com. : FR70807656616 – Capital : 172000 €

Transdev Vichy

Archibald ScanDocs Centre / 1703
TRS 300190
81700 BLAN

FACTURE

Référence : Facture-2020-000365
Document de référence : Devis-2020-000088
Date : 27/09/2020
Échéance : 30 jours - 27/10/2020

Désignation	Qté	Unité	Prix unitaire HT	Montant net HT	Taux TVA	Montant TVA
Bon de commande N° TDC 202010037						
Décapage/préparation de surface et mise en peinture époxy cadre vélo et accessoire. <i>primaire + peinture époxy thermolaquée. Ral 9016 Brillant</i>	15	u	70,00 €	1 050,00 €	20,00 %	210,00 €
Préparation de surface et mise en peinture sur garde boue et panier plastique. <i>primaire + peinture liquide.</i>	15	u	25,00 €	375,00 €	20,00 %	75,00 €

Taux	Montant TVA
20,00 %	285,00 €

Total HT	1 425,00 €
TVA	285,00 €
Total TTC	1 710,00 €

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.
Conformément à la loi du 12 mai 1980, les marchandises livrées demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix.
En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros
CCM CUSSET IBAN: FR76 1027 8116 1200 0201 4599 187 BIC: CMCIFR2A



sas

23 - 27 rue des Boulares

03300 CUSSET

Tél. : 0470982353 - E-mail : cusset.decapage@wanadoo.fr

SIRET : 80765661600016 - TVA intra com. : FR70807656616 - Capital : 172000 €



REMISE EN PEINTURE

Portes - Fenêtres - Volets - Renseignements - Radiateurs

23, RUE DES BOULAIRES - 03300 CUSSET
Tél. : 04 70 98 23 53 - cusset.decapage@wanadoo.fr

Transdev Vichy

Archibald ScanDocs Centre / 1703

TRS 300190

81700 BLAN

FACTURE

Référence : Facture-2020-000532
Document de référence : Devls-2020-000088
Date : 19/12/2020
Échéance : à la réception de la facture

Désignation	Qté	Unité	Prix unitaire HT	Montant net HT	Taux TVA	Montant TVA
Bon de commande N° TDC 202010037						
Décapage/préparation de surface et mise en peinture époxy cadre vélo et accessoire. <i>primaire + peinture époxy thermolaquée. Ral 9016 Brillant</i>	15	u	70,00 €	1 050,00 €	20,00 %	210,00 €
Préparation de surface et mise en peinture sur garde boue et panier plastique. <i>primaire + peinture liquide.</i>	15	u	25,00 €	375,00 €	20,00 %	75,00 €

Taux	Montant TVA
20,00 %	285,00 €

Total HT	1 425,00 €
TVA	285,00 €
Total TTC	1 710,00 €

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques bancaires à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.

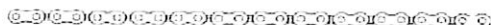
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

Conformément à la loi du 12 mai 1960, les marchandises livrées demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros

CCM CUSSET IBAN: FR76 1027 8116 1200 0201 4590 107 BIC: CMCIFR2A





51 avenue du Général de Gaulle
03700 - Bellerive-sur-Allier
Siret : 84130739000028
Port. : 0470901096
Email : cyclespresso03@gmail.com

N° : FAC00003104
Date : 15/06/2021
N° client : CLT00000811

TRANSDEV VICHY
8 BOULEVARD ALSACE
03300 CUSSET

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	TVA	TTC
VELO 20 % ROCK MACHINE STORM E90-29 TOURING NOIR 1 XL 4 L 4 M 1 S	10,00		1 916,66667 €	10,00%	20,00%	20 700,00 €
ACCESSOIRES 20 % RECOBIKE	10,00		25,00 €	0,00%	20,00%	300,00 €
TDC202110203						

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	17 500,00 €	20,00%	3 500,00 €

Total HT	17 500,00 €
TVA	3 500,00 €
Total TTC	21 000,00 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

21 000,00 € au 15/06/2021

Coordonnées bancaires

Nom SAS CYCL'ESPRESSO
IBAN FR76 1680 6030 0066 0915 9344 188
BIC AGRIFRPP868

Le montant total s'élève à vingt et un mille euros

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, 1 al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Euros 2017		2021	2022	2023	2024	2025	31/07/2026	TOTAL	MOYENNE
Achat 10 VTT AE + remise en état des 30 vélos									
investissement 10 VTT		1 976	3 387	3 387	3 387	3 387	1 976	17 500	3 134
remise en état peinture 30 vélos		322	552	552	552	552	322	2 850	510
Sous-total Investissement et fonctionnement		2 298	3 939	3 939	3 939	3 939	2 298	20 350	3 645
Total des recettes H.T.		-	560	-	960	-	960	-	888
CFF		1 738	2 979	2 979	2 979	2 979	1 738	15 390	2 756

Année N	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SFE - contrat	1 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	1 750 000
SFE - vélos av 2	12 000	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	24 000
Hausse tarifaire 092019 av 4		-7 191	-21 477	-21 191	-20 906	-20 621	-20 337	-19 506	-12 147
SFE - modification des services av 5	2 348	-1 710	-5 130	-5 130	-5 130	-5 130	-5 130	-5 130	-2 993
SFE - cice av 6		50 540	50 540	50 540	50 540	50 540	50 540	50 540	29 482
SFE- trace directe av 11				48 967	42 000	42 000	42 000	38 511	21 021
SFE- VTT av 13				2 731	2 979	2 979	2 979	2 565	1 159
Total SFE avenantée	1 014 348	3 077 639	3 059 933	3 111 917	3 105 483	3 105 768	3 106 052	3 102 980	1 810 522
Ecart cice 2018 à facturer par délégataire	7 294								

TOTAL	23 750 000
	288 000
	-143 376
	-33 137
	383 262
	234 500
	15 392
24 494 641	
	7 294

Exercice N	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	Exercice 4	Exercice 5	Exercice 6	Exercice 7	Exercice 8
SFE - contrat	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	2 750 000
SFE - vélos av 2	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000
Hausse tarifaire 092019 av 4		-21 573	-21 285	-21 001	-20 716	-20 432	-20 148	-18 220
SFE - modification des services av 5	2 348	-5 130	-5 130	-5 130	-5 130	-5 130	-5 130	-4 703
SFE - cice av 6	33 693	50 540	50 540	50 540	50 540	50 540	50 540	46 328
SFE- trace directe av 11		0	34 967	42 000	42 000	42 000	42 000	31 532
SFE- VTT av 13			1 738	2 979	2 979	2 979	2 979	1 738
Total SFE avenantée	3 072 041	3 059 837	3 096 829	3 105 388	3 105 673	3 105 957	3 106 241	2 842 675
Ecart cice 2018 à facturer par délégataire	7 294							

TOTAL	23 750 000
	288 000
	-143 376
	-33 137
	383 262
	234 500
	15 392
24 494 641	
	7 294

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 44 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2021 - MOBILITES DURABLES - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC -
TRANSPORT URBAIN MOBIVIE - AVENANT N° 13 AU CONTRAT - FLOTTE
VIVELO

.....
Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 15/12/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 02DEC2021_44

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021_44-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 44.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_44-DE-1-
1_1.pdf)

